



Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit

Dossier de candidature



TITRE DU PROJET :

PROMOTEUR :

Qu'est-ce que le Fonds de développement ?

Les propriétaires des parcs éoliens tiennent à ce que ces parcs s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que leur implantation soit une occasion de contribuer à améliorer le cadre de vie et l'environnement des communautés concernées.

La mission du Fonds, financé par des contributions des propriétaires, est de participer à la préservation de la faune et de son habitat ainsi qu'au développement des activités socio-économiques des municipalités participantes.

Comment fonctionne ce Fonds ?

Le Fonds fonctionne par appels à projets. Les objectifs considérés prioritairement, pour l'allocation des sommes annuelles en provenance du Fonds, devront être des projets axés sur les points suivants :

La protection de l'environnement ;

La promotion des énergies renouvelables ;

Le développement socio-économique des municipalités ;

La mise en valeur du potentiel récréotouristique des municipalités.

Ces points pourront être modifiés ultérieurement sur proposition du Comité de Sélection des projets, après validation par les représentants des propriétaires des Parcs éoliens et de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Le Comité détermine si les projets sont éligibles. Un projet doit satisfaire aux critères d'éligibilité ci-dessous pour être admis au processus d'examen.

Durée du projet : Le dossier de candidature doit présenter un calendrier assurant la réalisation complète du projet avant le 31 décembre de l'année en cours. Le non-respect de cette date entraîne l'annulation de la subvention obtenue.

Niveau de la demande financière : La demande financière ne peut dépasser 60% du coût total du projet et est limitée à 4 000 \$ pour l'ensemble des projets déposés par municipalité pour les demandes introduites dans le cadre du Parc éolien du Granit.

Éligibilité des dépenses : L'aide demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation de projets et les coûts d'études de faisabilité ne sont pas admissibles. Les dépenses de fonctionnement et dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet (ex. : connexion, énergie, loyer, communications, fournitures, petit matériel de bureau, salaires, etc.) ne peuvent être retenues. De plus, un projet ne pourra faire l'objet de versements récurrents pendant plus de trois années consécutives.

Règles administratives : Déposer le dossier de candidature complet (présentation détaillée du projet, plan de financement, etc.) et les documents exigés au point 2.4 doivent obligatoirement être envoyés à la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin en une copie papier et une copie électronique sous format PDF dans les délais fixés par le calendrier de l'appel à projets concerné. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée le projet sera automatiquement rejeté. Pour recevoir le dépôt de financement les factures et photos du projet sont exigées.

Quels sont les critères de sélection ?

Le choix des projets sera guidé par les critères de sélections suivants :

Pertinence et utilité du projet : Caractère novateur et utilité collective des résultats attendus.

Conception et planification du projet : Objectifs et résultats à atteindre clairs et mesurables. Planification dans le temps réaliste.

Structure et viabilité financières : Devis budgétaire détaillé, réaliste et justifié. Apports financiers diversifiés et contribution du promoteur.

Pérennisation des acquis du projet : Expérience du promoteur et appui du milieu. Capacité des partenaires à disposer des ressources nécessaires à la poursuite des activités du projet au-delà de la période de financement.

Quel est le processus de sélection ?

Présentation des requêtes de financement : Une requête de financement n'est prise en considération que si elle se fait dans le cadre d'un appel à projets du Fonds. Les dossiers seront examinés par le Comité de sélection à l'intérieure des périodes d'analyse précisées lors des appels à projets, à savoir, la date de dépôt des demandes et la date d'attribution des montants.

Examen des projets : S'appuyant sur son processus d'analyse et ses critères de sélection, le Comité procède à la sélection des dossiers selon les modalités de gestion et sous réserve des crédits disponibles. Il se réserve le droit de rejeter, d'accorder tout ou partie de la demande financière et de fixer des conditions supplémentaires.

**Faire parvenir votre dossier en papier et par courriel,
d'ici le 31 mars 2027 à midi.**

- La copie électronique : dg@st-robertbellarmin.qc.ca
- La copie papier : à l'attention de la direction générale
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
10, rue Nadeau
St-Robert-Bellarmin QC
G0M 2E0

Faire parvenir un spécimen de chèque avec le dépôt de votre candidature

Avis important : Prenez note que tous les documents, photos, plans, ...annexés doivent être en format PDF uniquement, qu'il ne sera pas fait de demande d'information complémentaire et qu'un dossier incomplet ne sera pas considéré lors du processus de sélection des projets. Voir documents exigés au point 2.4.

Afin de soumettre votre projet, veuillez compléter les pages suivantes :

Veillez répondre à toutes les rubriques et notez que ce document ne peut être modifié. Inscrivez tous les renseignements dans les espaces prévus à cet effet et respectez la dimension de ces espaces. Tout projet doit être présenté dans un maximum de 7 pages ci-incluses, excluant les annexes.

Le promoteur doit répondre à toutes les questions du formulaire suivant et fournir **un dossier complet à la Direction générale de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**. Une lettre d'intention ou un document préliminaire sont insuffisants.

Des copies du formulaire sont disponibles en faisant la demande au bureau de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin ou par courriel à l'adresse : dg@st-robertbellarmin.qc.ca

1. Présentation du promoteur

1.1 Adresse, téléphone et courriel du **promoteur**

1.2 Nom, adresse et courriel de la personne **responsable du dossier**

1.3 Présentation de l'**organisme** (Statut juridique, mission, réalisations, etc...)

1.4 Ce projet est-il en lien avec un ou des objectifs du fonds ?

La protection de l'environnement :

La promotion des énergies renouvelables :

Le développement socio-économique des municipalités :

La mise en valeur du potentiel récréotouristique des municipalités :

Autres liens à souligner :

Remarques complémentaires :

Présentation du projet

- 2.1 Donnez une **description complète du projet** (problématique en lien avec les besoins du milieu, objectifs recherchés, services et clientèles visés, plan de réalisation et échéancier, résultats et impacts escomptés, caractère novateur du projet, pérennité du projet, appuis du milieu, partenaire(s) du projet).

N'hésitez pas à annexer tous documents (format PDF) qui vous semblent utiles en appui à votre demande...

2.2 Présentez la ventilation des coûts et le plan de financement du projet.

DÉTAILS DES COUTS DU PROJET

(Bâtiment, équipements, terrain, etc.)

_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
TOTAL DES COÛTS DU PROJET	_____ \$

PLAN DE FINANCEMENT

Source de revenus ou de financement

_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$
TOTAL DU FINANCEMENT	_____ \$

*Inscrire tout financement, de contributions provenant de la municipalité, du gouvernement, de partenaires, du promoteur etc.

*Le total du financement identifié doit couvrir l'ensemble des coûts du projet.

2.3 Expliquez en quoi le projet est structurant pour le milieu.

2.4 Documents exigés.

Fournir TOUS les documents exigés en PDF en respectant la date d'expiration, sinon le projet sera rejeté automatiquement.

- Dossier de candidature
- Résolution d'appui de la municipalité ou Charte d'incorporation ou inscription au registre des entreprises
- Devis, soumission ou tout autre document pertinent
- Spécimen de chèque